

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT 2021

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



versement direct au CEFAM

CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le CEFAM est habilitée à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%. Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

Votre masse salariale 2020 :	€
× 0,68% × 13% = Montant alloué au CEFAM :	
COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGI Le versement peut se faire par chèque ou virement Un reçu libératoire vous es date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accomp RAISON SOCIALE	st délivré à partir du 30 Juin 2021, agné de votre versement.
SIRET	
ADRESSE POSTALE	
NOMPRÉNOM	
EMAIL	
Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libérato	oire. Pour exercer vos droits d'accès et

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à info@cefam.fr

	MENT bordereau à retourner germain.lambert@cefam.fr
BIC : CE	176 1382 5002 0008 0148 2304 032 PAFRPP382 uant dans la référence du virement méro de SIRET
Chèque n	QUE à l'ordre du CEFAM ° :

CEFAM 47 rue Sergent Michel Berthet

CP 606 69258 LYON CEDEX 09 A l'attention de Germain LAMBERT

Cachet entreprise	

Vos contacts privilégiés :

Germain LAMBERT - Responsable Relations Entreprises 04 72 85 72 16 - germain.lambert@cefam.fr

Isabelle GERFAUD-VALENTIN - Service Taxe d'Apprentissage 04 72 85 71 07 - igerfaud@groupe-igs.fr